



République Française – Département du Rhône
SAINT LAURENT de CHAMOUSSET

**PERMANENCE
DU CONCILIATEUR DE JUSTICE**

LES PERMANENCES de M. Jean-Loup CLEMENT

auront lieu :

le deuxième lundi de chaque mois

de 9h30 à 11h45

en Mairie de Saint Laurent de Chamousset

Appelez au 04-74-70-50-19 afin de prendre rendez-vous.

Le conciliateur de justice est un bénévole nommé par le premier président de la cour d'appel.

Il facilite le règlement des litiges entre consommateur et professionnel, fournisseur et client, propriétaire et locataire, locataires entre eux.

Le conciliateur ne peut pas intervenir dans les affaires d'état des personnes (état civil), entre personnes privées et l'administration, dans le domaine du droit de la famille (divorce, garde d'enfants, par exemple), dans les procédures pénales.